

Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

Ont donné pouvoir : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

Excusés : /

Absents : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191021-19_01732-DE
Date de télétransmission : 24/10/2019
Date de réception préfecture : 24/10/2019

Nombre de délégués :	N° 3 / 2-2-8
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : <i>Projet d'institution de servitudes d'utilité publique simplifiée suite à cessation définitive d'activité</i>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) simplifiées suite à la cessation définitive d'activité de la société GARRETT MOTION France B (HONEYWELL) à Condé en Normandie et conformément à l'article R. 515-32-2 du code de l'Environnement, un premier avis du Maire a été sollicité.

Suite aux différents avis émis en cours de la consultation (phase 1), le projet de SUP a été modifié. Ce projet de servitudes dans sa version consolidée est de nouveau transmis pour avis du conseil municipal de Condé en Normandie, conformément à l'article R.515-31-5, en substitution d'une enquête publique formelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet d'arrêté joint en annexe.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

